Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 498

Artikel: Les femmes à la Foire d'Echantillons de Bâle

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

femmes seules que la surveillance des filles et des nourrissons, et la refuser à des célibataires mas-culins ou à des personnes de plus de 55 ans!

La loi danoise autorise aussi les Conseils de protection de l'enfance à prendre des mesures de protection préventive pour permettre aux familles de garder les enfants chez elles, ce qui n'empêche pas l'existence de plus de 280 ins-titutions, homes de jeunesse, homes scolaires, homes de tranquillité pour enfants arriérés, etc. nomes de tranquinte pour enfants arrieres, etc. Si le cas est douteux, le Conseil recourt à des homes de réception ou d'observation, où l'enfant peut être placé pour une période de neuf mois, et dont le directeur possède la puissance elle sur l'enfant, et un droit de punition toutefois par certaines dispositions miaternelle sur l'enfant, et i nistérielles.

Bien avant d'instituer un Conseil de protection de l'enfance, la Norvège s'était préoccupée dans sa législation pénale de la situation des enfants de 10 à 15 ans qui devaient subir une peine, et, au lieu de les envoyer en prison, les confiait à un établissement d'enseignement. Se rendant compte qu'il fallait « instruire et non punir », cette législation remettait la procédure concernant les jeunes déliquants à une insti-tution spéciale, différente d'un tribunal judiciaire, et qui fut l'origine des Conseils de protection de l'enfance. Dès 1900, les attributions de ceux-ci augmentèrent, et le sort des enfants morale-ment abandonnés leur fut également confié. Jusqu'en 1934, la loi stipulait qu'un membre au moins et deux au plus de ces Conseils devait être une femme, mais cette disposition fut supprimée afin de ne pas limiter à seulement deux membres sur sept la collaboration féminine. Les tribunaux ordinaires ont cependant conservé

le droit d'intervenir pour les cas de mineurs délinquants âgés de plus de 14 ans, mais leur jurisprudence est si souple qu'il n'est pas rare de voir le Parquet abandonner les poursuites et s'en remettre au Conseil de protection de l'enfance. Celui-ci est une organisation tutélaire, et non répressive, et ses décisions visent à la fois les parents et les enfants; il peut prononcer la déchéance paternelle, ordonner le placement de l'enfant hors de sa famille, puis transformer cette mesure en liberté surveillée. L'assistance active de la police est réduite au minimum, et de ce fait ce qui pourrait rappeler la juridiction pénale

La Suède, elle non plus, n'a pas échappé à l'évolution par laquelle, lorsque les législations font une distinction entre la majorité civile et la responsabilité pénale, la préoccupation apparaît du sort du mineur délinquant, les prisons se transforment en maisons de correction, et de services de protection de l'enfance s'organisent. Ne voulant donc pas considérer un acte délictueux commis par un mineur comme criminel, mais bien plutôt comme l'indice d'une carence éducative, ce pays a constitué une Commission de l'enfance dévoyée et moralement abandonnée, et fixé une période transitoire de 15 à 18 ans pendant laquelle la peine pourrait être remplacée par des mesures éducatives. Ainsi se créa un service important qui devait aboutir plus tard à l'organisation des Conseils de jeunesse.

Ces Conseils disposent de pouvoirs qu'ils uti-lisent largement dans l'intérêt des enfants illégitimes (recherches de paternité). Leur activité consiste à mettre l'enfant à l'abri d'une vie ir-régulière, oisive ou immorale. Les tribunaux

n'interviennent en cas de délit que si le Conseil de protection de l'enfance a décidé qu'il s'agit d'un acte criminel relevant du Ministère public. Les membres des Conseils suivent aussi près les jeunes vagabonds qui relèvent, suivant une loi qui n'est plus en harmonie avec les exi-gences modernes, des autorités de police; et un Conseil de tempérance est compétent pour s'occuper aussi des parents alcooliques. En les dispositions pénales de la loi de 1924 conféré aux Conseils de protection de l'enfance des droits sur les parents comme le droit de prononcer la libération conditionnelle, de gérer des biens, etc. Mais ces pouvoirs seraient stériles s'il n'existait aussi des services auxiliaires bien organisés: maison d'éducation, ateliers où l'on lutte contre l'oisiveté, etc. Une Fondation générale des successions assure les ressources né-

Doit-on conclure de ce bref examen des systèmes en vigueur en Scandinavie que cet outillage est préférable au nôtre? Pour prononcer un jugement à cet égard, il nous faudrait des chiffres, précisant les résultats obtenus par ces Conseils, à mettre en parallèle avec les résul-tats obtenus par des organismes à base judiciaire comme les tribunaux d'enfants. Ces chiffres nous manquant encore, il nous faut donc garder une certaine réserve, en souhaitant simplement que les méthodes adoptées dans ces trois pays du Nord fassent bénéficier l'enfance des ressources que la pédagogie et la psychologie actuelles mettent au service de la justice pour permettre l'examen de tous les éléments qui constituent la personnalité du mineur.

B. RICHARD

IN MEMORIAM

Mlle Chaptal

C'est avec un vrai chagrin que nous avons appris le décès de M^{lie} Chaptal, survenu à Paris la semaine de Pâques. Certes, nous la savions gravement malade - et d'ailleurs, l'avons-nous jamais connue bien portante? mais cette mort qui brise des liens d'amitié et de respect marque une étape de plus sur ce chemin de la vie, qui, de plus en plus, ressemble à l'allée d'un cimetière

C'est surtout durant les sessions de la Commission pour la protection de l'Enfance de la S. d. N. que nous avions pu connaître et ad-mirer Mie Chaptal. Admirer son énergie extra-ordinaire, la flamme de son esprit toujours actif dans un corps débile, malade, émacié, at-taque par de cruelles infirmités, en dépit des-quelles elle fournissait une somme considérable de travail; admirer la netteté de sa pensée, la clarté de sa parole, la chaleur de ses con-victions, la sagesse de son jugement; et admirer aussi l'humour délicieux avec lequel elle savait assaisonner toutes ses interventions, illustrer d'un mot, d'une anecdote, les exposés les plus sévères, les rapports les plus documentés. Il est veres, les rapports les pius documentes. Il est certains épisodes de ses voyages d'études, de ses missions à l'étranger qui, dans la bouche de Mie Chaptal valait leur pesant d'or d'esprit et de-bonne grâce... Hélas! nous ne les lui enfendrons plus raconter!...

Conseillère technique, puis déléguée supplécte de la délégation française pour le protes

lui entenu. Conseillère de la d ante de la délégation française pour la protection de l'enfance à la S. d. N., M¹ne Chaptal avait accompli pour l'institution de Genève plusieurs

tâches importantes, et notamment cette enquête dans sept pays d'Europe et d'Amérique sur la situation de l'enfance en danger moral, enquête sur laquelle elle présentait à chaque session un rapport dont on ne savait pas s'il fallait apprécier davantage la forme aisée et spiri-tuelle ou le trésor d'observations et de documentation, et qui a abouti à ce petit volume, publié par la S. d. N. sous ce même titre *L'enfance en danger moral* et qui, malgré les muconomies, est devenu le livre de chevet de ceux que préoccupent ces problèmes. Mais l'essentiel de son incroyable activité l'accession de la conomic de la conomica de la conomic de la conomica de la conomic de la conomic de la conomic de la conomic de la ce fut la Maison-Ecole d'Infirmières privées, qu'elle créa à Paris, à laquelle elle consacra le meilleur de ses admirables capacités intellecce tuelles et de ses hautes qualités morales. Car cette carrière, pour laquelle notre langue a dû emprunter à l'anglais cette désignation de nursing, n'était pas pour elle une profession, un gagnepain, mais une vocation au sens profond de ce mot, un véritable apostolat, tous ceux qui l'ont approchée en rendront témoignage, et c'est cet seprit de dévouement, davantage même, de consé-cration, qu'elle savait insuffler à ses élèves. Il n'est pour cela que de consulter le petit volume qu'elle publia à leur intention sur les devoirs moraux et spirituels d'une garde-malades, et qui est un bréviaire de vie haute, noble, et désintéressée. Et, trait bien caractéristique de cette nature si largement ouverte à la manifestation de toutes les opinions, nous nous souvenons qu'elle nous dit avec fierté au moment de sa parution: « On a cru en lisant ce livre que j'étais protestante...» Or, sœur de Mgr Chaptal, archevêque de Paris, M¹le Chaptal était catholique fervente et pratiquante, mais élevait sa ferveur et sa dévotion sur le plan supérieur où se confondent, au dessus de toute différence confessionnelle, les expressions les plus belles de toutes les convictions religieuses

Cette largeur d'esprit, M^{1/e} Chaptal la pra-tiquait tout naturellement dans tous les domaines, et c'est pourquoi ses relations avec des collègues de imentalité souvent essentiellement différente de la sienne, étaient toujours précieuses. Elle fut active dans d'innombrables Comités et œuvres de secours pour l'enfance à Paris et en France, elle présida même quelques années du-rant, la grande Fédération du Conseil Interna tional des Infirmières, elle entretint d'étroits rap-ports avec nombre de nos féministes — tout en se défendant d'être féministe elle-même. Question de mot : quand une femme de cette valeur intellectuelle et spirituelle traverse notre vie, sa-chant penser, juger, agir par elle-même, et con-sacrer son existence à une grande cause, pourquoi donc ne la revendiquerions-nous pas comme l'une des nôtres?

Les femmes à la Foire d'Echantillons de Râle

.. Une rapide visite aux différents stands montre que si la femme suisse tient une grande place dans notre vie économique com-me consommatrice, elle joue aussi un rôle comme productrice, notamment dans l'industrie comme productirce, notamment dans i industrie textile et dans celle du vêtement, mais aussi dans l'art décoratif. Toutefois, c'est par un pourcentage extrêmement faible qu'elle figure comme chef d'entreprise parmi les maisons exposantes: dans tout le catalogue, nous n'a-vons pas trouvé plus de 20 noms de femmes dans cette catégorie, y compris les deux ex-positions collectives des tissages de la Gruyère et de l'Office de recherches des Associations de ménagères. La Suisse romande, les Fribourgeoises y compris, ne présente que 7 ex-posantes, qui presque toutes se consacrent à l'art décoratif; le Tessin a envoyé 3 femmes, l'une avec de beaux tissages à la main, et une autre comme commerçante en vins. Quant aux 10 entreprises suisses-allemandes dirigées par des femmes qui exposent, quelques-unes sont menées par des veuves, qui continuent l'œuvre de leur mari: ce sont des pâtisseries, des ateliers de photographie, des représentantes d'articles spéciaux, et un commerce de graines (Berne).

Lorsque l'on constate le faible nombre

Lorsque l'on constate le faible nombre d'entreprises féminines (27 sur un total de 1257 exposants), et que l'on remarque en outre qu'il s'agit là essentiellement de petites affaires, l'on ne peut certes pas accuser les femmes suisses d'ambition dans la vie économique! En général, en effet, la femme suisse n'exerce de fonctions directrices et ne fait preuve d'initiative que dans d'autres formes d'activité (travail social et philanthropique) et ne s'y consacre dans le domaine économique que sous l'empire de la nécessité, et non par goût. (Et c'est grand dommage! Réd.) par goût. (Et c'est grand dommage! Réd.)

(Extrait du Schw. Frauenblatt.)



Les Expositions

Au «Geneva College for Women» (Céligny)

Au «Geneva College for Women»

(Cóligny)

Mme Berti Mützenberger-Häsler n'aurait pu trouver un cadre plus harmonieux, mieux approprié à sa peinture que ces parois claires du Château de Céligny où le regard est charmé par tout ce qu'il voit, au dedans et à travers les vitres, sur le pare et la campagne printanière. Peinture à la fois solide et aérienne, sereine toujours, aux tons adoucis et chauds, pleine de fraîcheur, on sent qu'elle a été exécutée avec joie, on imagine sans peine l'artiste à son chevalet dans le jardin fleuri au bord du lac de fraîcheur, ce lac, au printemps, en autonne, et toute cette floraison radieuse de lys, de tulipes, de glaieuls, de roses trémères de tournesols, ec ces vignes dorées sur leur coteau », paysages et fleurs, partout l'air circule, partout cette même interprétation sereine. Ajoutons qu'il y a un beau portrait du professeur Bugnion et une superbe Bernoise en costume.

En complément exquis de ces impressions d'art: les morceaux de piano et de violon exécutés par Mie Marguerite de Siebenthal, qu'on cut la grande jouissance d'entendre. La très jeune artiste a déjà derrère elle trop de brillants succès pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici sa virtuosité sur les deux instruments. Mais on ne saurait assez dire combien fut gracieux l'accueil fait aux invités par les directrices du « Geneva College » secondées par un essaim de charmantes jeunes filles.



Les femmes et les livres

Voyageuses et journalistes

II 1

Andrée Viollis

Andrée Viollis, qui fait partie de l'éblouissante équipe des grands journalistes modernes; Andrée Viollis, la voyageuse qui, sans connaître la peur, traversa seule la Russie, en pleine famine, fit son métier sous le bombarpleine famme, il son menter sous le Dombar-dement de Shangaï par les Japonais, ou dans une ville de l'Afghanistan assiégée par les révolutionnaires, vient d'écrire ce livre hallu-cinant, réquisitoire contre certain système de colonisation prétendant diviser les êtres en deux races distinctes, l'une supérieure, l'autre inférieure

Indochine, S.O.S.² est le procès de la

¹ Voir le premier article de cette série con-sacré à notre compatriote Ella Maillart. (Mou-vement, № 493.)

² Andrée Viollis: *Indochine*, S.O.S., avec préface d'André Malraux. Editions de la N.R.F., Gallimard, Paris; 15 fr. franç.

barbarie administrative possible seulement dans une contrée où la masse est méprisée par ceux qui l'administrent. Les opinions politi-ques de l'auteur penchent assez fortement crois, vers la gauche, mais nous n'avons pas à en tenir compte ici. Il s'agit, en effet, d'une journaliste attachée à une mission officielle et journaiste attacnée à une mission officient et qui, l'honneur de sa profession par sa probité aussi bien que par son talent, sut voir, et nous faire voir, les réalités, même derrière les apparences les plus séduisantes. Vers la fin de 1931, elle accompagne donc

les apparences les plus sectuisantes.

Vers la fin de 1931, elle accompagne donc

M. Paul Reynaud, alors ministre français des
Colonies, dans une mission d'étude en Indochine. Elle n'a pas sollicité cet honneur. Elle
n'a jamais suivi de ministre en voyage et elle
n'a jamais suivi de ministre en voyage et elle
ne sait pas, en outre, si elle a la fibre très
coloniale. Mais deux livres ont paru: VietNam de Roubaud et les Jauniers de Paul
Monet, qui l'ont vivement intéressée, voire
émue, et elle n'est pas fâchée d'aller vérifier
sur place la justesse de leurs attaques contre
la colonisation française en pays jaune.

Disons tout de suite que le ministre parti,
insis qu'il l'a dit, non pas en tournée de parade, mais en médecin en quête de remèdes,
se « dégonfla » assez vite. Après avoir dit à
Andrée Viollis qu'il comptait beaucoup sur
elle pour lui fournir les renseignements qui
pourront décider de ses réformes, car il sait
trop qu'on essaiera de lui cacher bien des
choses, après lui avoir confié la mission de

trop qu'on essaiera de lui cacner men des choses, après lui avoir confié la mission de connaître les griefs, les revendications et les espérances des nationalistes indochinois, il semble peu à peu craindre les révélations. La fatigue aidant, il ne réagit plus. On le cham-

bre. Il semble moins désireux d'entendre les

renseignements demandés à la journaliste... Les notes de l'enquête d'Andrée Viollis ne furent pas publiées tout de suite, à cause de diverses circonstances. Mais, en 1933, après le diverses circonstances. Mais, eli 1955, après il esprocès d'Hanoî qui se termina par l'acquittement de cinq soldats, convaincus d'avoir torturé puis assassiné onze Annamites, sur l'ordre des autorités civiles, elle attendit, quoique révoltée, les mesures gouvernementales qui jamais ne vinrent. Des Annamites furent encorre créatés d'autres et per milliors personales de l'autres et personales et personales de l'autres et personales et person core exécutés, d'autres et par milliers pour-rissent encore dans des geôles dont la repor-ter, qui les a visitées, connaît l'horreur. Le voyage du ministre n'a pas diminué la misère voyage du ministre n'a pas diminué la misère et la famine des paysans, qui, écrasés de trop lourds impôts, s'insurgent. Bref, aucune réforme sérieuse n'est née de l'enquête gouvernementale, et c'est pourquoi Andrée Viollis a sorti ses notes de son tiroir. Publiées en partie dans la revue Esprit, elles parurent enfin en livre à la fin de 1936.

D'abord, que sont et que veulent ces nationalistes que l'on traque, emprisonne et exécute? « On nomme indistinctement communistes, en Indochine, nous explique Mme Violinistes, en Indochine, nous explique Mme Violinistes.

cute ? «On nomme indistinctement communistes, en Indochine, nous explique M™e Viollis, non seulement les nationalistes désireux de voir appliquer dans leur pays les principes démocratiques, mais encore les miséreux qui supplient qu'on leur vienne en aïde, et tous ceux qui, pour une raison quelconque, n'ont pas le don de plaire à l'administration ou à la 'police... » Le régime est 'tel, a-t-on écrit, qu'il est difficile de concevoir qu'un révolution-courageux soit autre chose qu'un révolutioncourageux soit autre chose qu'un révolution-

Andrée Viollis est un des très rares journalistes encore indépendants de la presse fran-caise de grande information, peut-on lire dans Esprit. Se défendant de faire œuvre antifran-caise en dénonçant les effroyables abus sans caise en dénonçant les effroyables abus sans s'étendre sur les bienfaits de l'œuvre colonisatrice en Indochine, elle demande cependant en quoi les nouvelles routes et voies ferrées sont utiles à l'indigène rivé dans son village par la misère et la difficulté de se procurer un passeport? et aussi pourquoi les moyens de transport n'ont même pas servi à apporter dans les régions de l'Annam atteintes par une terrible famine les stocks de riz accumulés au Tonkin et en Cochinchine, sans espoir de vente ni d'exportation?

Tonkin et en Cochinchine, sans espoir de vente ni d'exportation?

Quelques-unes des pages les plus émouvantes de Indochine, S.O.S. décrivent justement les affres des paysans affamés et l'aide plutôt maigre qui leur est apportée. Le lecteur, qu'il combatte ou non la position d'Andrée Viollis contre le fait colonial, comprend très line avel de sa piécable. An aprite soiant une Viollis contre le fait colonial, comprend très bien que les misérables Annamites soient une proie de choix pour quiconque exploite la situation dans des buts politiques. Le peuple d'Annam est cruel, paraît-il, habitué depuis longtemps à être trailé sans pitié par ses empereurs et ses chefs, et une indulgence trop grande de la part du gouvernement français passerait à ses yeux pour de la faiblesse. Aussi, ce que réclame notre enquêteuse, c'est la punition, la répression quand il le faut, mais une répression qui ne serait ni aveugle, ni injuste.

or, les sentences prononcées contre les Annamites sont manifestement injustes: en té-